

Règlement Grand jeu fête des mères, des pères & des gens qu'on aime Quai Cyrano 2026

Article 1 - Présentation

Le jeu Grand jeu « Fête des mères, des pères & des gens qu'on aime Quai Cyrano 2026 » est organisé par l'EPIC Quai Cyrano.

Le jeu démarre le 11 mai 2026 et se termine le 15 juin 2026.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu.

Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne majeure, résidant en France, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice ainsi que de leur famille, y compris les concubins, et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en œuvre de ce jeu concours directement ou indirectement.

Article 3 - Participation

La participation au jeu entraîne de la part du participant l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

Article 4 – Gagnants

12 gagnants pour cette édition de jeu.

Chaque gagnant sera informé via les réseaux sociaux lors du tirage au sort qui aura lieu le mercredi 17 juin 2026.

Les 12 gagnants se verront attribuer les lots listés à l'article 5, à raison de 1 gagnant par lot.

Les gagnants devront récupérer les lots soit à Quai Cyrano 7/7 de 10h à 18h, soit chez les partenaires dans un délai maximal de 2 semaines, à savoir le 29 juin 2026 dernier délai, sans recours ou report possible.

Chaque gagnant sera informé en amont sur le moyen de récupérer le lot.

Article 5 - Lots

Lots attribués aux gagnants du tirage au sort :

- 1 séance photo : portrait en studio PRO PHOTO STUDIO : 135€
- 1 Rituel Épicurien (sauna, bain aux extraits de la bière ou du vin, boisson et planche gourmande) o Vinosens wine beer spa : 75€
- 1 Atelier "Signature" découverte o Savonnia : 40€
- 2 déjeuners au Umami Restaurant & Bar : 50€
- 2 entrées adulte avec dégustation pour L'Expérience Cyrano : 20€
- 1 Visite guidée privée de Bergerac o Les balades guidées de Camille : 150€
- 6 entrées au Parc du Touron : 95€
- 2 entrées au Musée André Voulgre : 20€
- 1 Rosette Damoiselle - 1 Bergerac Rosé Demi Sec -1 Stv Montravel Sec-En coffret + 1 sac à tarte offert o - SCA ALLIANCE AQUITAINE : 21.90€
- Lot de 3 bouteilles (1 Monbazillac, 1 bergerac rouge médaille d'or concours vigneron indépendants et un Bergerac sec) o GRANDE MAISON : 31.80€
- 1 caisse de notre rosé l'Aurore de Panisseau o Château de Panisseau : 54€
- 2 pots de glace 500ml de la Chèvrerie du Charmat : 15€

La valeur unitaire des lots est comprise entre 15€ TTC et 150€ TTC maximum et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise du lot seront donnés en temps utiles aux gagnants.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de leur contrevalet sous quelques formes que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, les organisateurs se réservent le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

Article 6 – Un seul prix par foyer

Chaque participant ne peut participer qu'une fois sur la durée du jeu concours, à savoir 11 mai 2026 au 15 juin 2026. Il n'y aura qu'un seul prix par foyer, le foyer étant déterminé par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit. L'EPIC Quai Cyrano se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

Article 7 - RESPONSABILITE/FORCE-MAJEUR/PROLONGATION/ANNEXES

La responsabilité de l'EPIC Quai Cyrano ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Des additifs, ou, en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le Jeu.

Enfin, il est expressément convenu que la Loi ayant vocation à s'appliquer est la Loi Française. Le tribunal de référence est le Tribunal correctionnel de Bergerac, rue du Palais, 24100 Bergerac.

L'EPIC Quai Cyrano se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant le déroulement du Jeu.

L'EPIC Quai Cyrano se réserve la faculté d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement, ou, aurait tenté de le faire. Tout participant au Jeu qui serait considéré par l'EPIC Quai Cyrano comme ayant troublé le Jeu d'une quelconque des manières précitées, sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant, aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

L'EPIC Quai Cyrano se réserve le droit, notamment en cas de raison impérieuse, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent Jeu et/ou Session du Jeu, en partie ou dans son ensemble, si les circonstances l'exigeaient. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait. Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le site Internet de l'EPIC Quai Cyrano.

L'EPIC Quai Cyrano se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elles ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu. L'EPIC Quai Cyrano pourra toujours en cas de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion, malveillance dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique du Jeu, les cas de rupture et de blocage des réseaux de télécommunication, les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, les obligations légales ou réglementaires ou d'ordre public imposées par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement le présent règlement de jeu, ou tout autre événement de force majeure ou cas fortuit au sens de l'Article 1148 du Code Civil) même émanant de leur propre responsabilité (sous réserve en cas de bonne foi), cesser tout ou partie du Jeu. Le présent Jeu sera annulé en cas de force majeure, sans que les participants ou gagnants soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

Article 8 - Réclamations

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'un des organisateurs du jeu dont les coordonnées figurent ci-après.

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 15 juin 2026, à Quai Cyrano - 1, rue des récollets 24100 Bergerac le cachet de la poste faisant foi.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation.

Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Article 9 – Informatique et Liberté

Les données à caractère personnel sont traitées par l'Office de Tourisme à des fins d'information et de communication, à l'exclusion de toute sollicitation commerciale.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant qu'elles peuvent exercer en écrivant à : Quai Cyrano, 1, rue des Récollets 24100 Bergerac.

Article 10 - Correspondance

Toute correspondance ou demande d'information concernant le déroulement du présent prix doit être adressée ou formulée à Quai Cyrano, 1, rue des Récollets 24100 Bergerac ou au 05 53 57 03 11.

Fait à Bergerac, le mercredi 6 mai 2026

